

Parlons Vélo ! Municipales 2020 Chambéry (73000)

Réponses de Alain Caraco, au nom de la liste « Chambé Citoyenne, pour une ville écologique et solidaire »

— le 13/02/2020 à 08:11 —

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 : je m'engage

Dès le début de mandat, remettre à jour le plan vélo

- en mettant en place un comité de suivi opérationnel se réunissant au minimum 4 fois par an ;
- en établissant un budget annuel de minimum 1,4 millions d'euros

Affecter un budget d'investissement pour infrastructures cyclables de 10€ minimum (et jusqu'à 25 €) par habitant et par an comme préconisé par la FUB. En 2020, comme en 2019, le budget des aménagements cyclable pour Grand Chambéry représentait respectivement 4,4€ et 4,1€ par habitant et par an

S'appuyer sur le PLUi-HD (Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacements) de Grand Chambéry validé en 2019 pour la mise à jour du plan vélo et y inclure des objectifs mesurables quantifiés, planifiés et priorisés avec l'ensemble des acteurs : budget annuel, objectif en % de part modale, kilomètres de pistes cyclables réalisés et en projets, priorités et phases de réalisation, nombre de places de stationnement vélo, comptages vélo.

Le comité de suivi opérationnel, en relation avec les usagers et leur associations, s'inscrit tout à fait dans le volet « Chambéry par et pour les citoyen-nes » de notre projet.

Le schéma directeur cyclable intégré au PLUi-HD nous paraît plutôt complet et consensuel, ce que confirment les contributions de Roue Libre à l'enquête publique. Il doit cependant faire l'objet d'améliorations en lien avec les usagers et leurs associations. Nous pensons par exemple à la rue Sommeiller et, d'une façon plus générale, à tous les points noirs mis en évidence par l'enquête « Parlons vélo » 2019.

Nous estimons la réalisation du schéma directeur cyclable à 20 M€. Au rythme budgétaire prévu à partir de 2020 (0,5 M€ par an), il faudrait 40 ans pour le réaliser ! Nous passerons à 2 M€ par an, afin de le réaliser en 10 ans.

Action n°2 : je m'engage

Affecter au moins 1% du budget municipal d'investissement à un budget participatif de projets (avec un thème transport et mobilité) pour impliquer les citoyens dans l'amélioration de leur cadre de vie.

Nous sommes d'accord avec cette proposition, qui correspond à la proposition 15 de notre projet.

Action n°3 : je m'engage

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 4 fois par an.

Afin de co-construire une politique mobilité cohérente, il est essentiel de dialoguer régulièrement avec les différents acteurs, dont les représentants des cyclistes et des usagers, en amont des projets et des révisions de documents d'urbanisme. Cette concertation permet de mieux adapter les projets aux besoins des habitants et de s'assurer de la cohérence des choix techniques au regard des pratiques.

Au niveau de chaque commune, désigner un référent politique et un référent technique. Au niveau de l'agglomération, nommer un.e vice président.e mobilité regroupant les compétences voirie et transport.

Cette proposition, proche de votre proposition 1, nous semble une évidence.

Action n°4 : je m'engage

Former l'ensemble des technicien-ne-s en lien avec le vélo aux spécificités de ce mode de déplacement.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°5 : je m'engage

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : Mettre en place un véritable "squelette" cyclable structurant et sécurisé prévu dans le PLUi-HD avec la création d'aménagements cyclables continus et séparés matériellement du reste de la circulation avec des pistes larges et efficaces en limitant les intersections et laissant la priorité aux cyclistes (à l'exemple des pistes « chrono », et des réseaux express Vélo mis en place dans d'autres villes).

Pour le réaliser, un travail doit être co-construit en amont avec les associations d'usagers, et l'intégrer aux documents d'urbanisme en tant que schéma directeur cyclable, en se basant entre autres sur les données des usagers Cyclofiches de Roue libre (<http://www.cyclofiches.rouelibre.net>) et le résultat du baromètre FUB 2019 (<https://www.parlons-velo.fr/>).

Réaliser le maximum d'aménagements inscrits au PLUi-HD et traiter spécifiquement les points noirs relevés dans les enquêtes vélo dans les 2 ans :

- la traversée cyclable de Chambéry avec une piste cyclable sur les quais de la Leysse afin de relier la voie verte de la Leysse et l'avenue verte sud
- l'aménagement de la liaison Place Caffé - Place Monge, axe structurant de contournement du centre historique et dans les 5 ans maximum, l'aménagement :
 - en axe structurant de l'avenue d'Aix les Bains (RD991) montée des Hauts de Chambéry
 - de l'avenue du Comte Vert, du stade nautique à l'avenue Leclerc
 - de l'avenue Jean Jaurès à Chambéry
 - du Pont des Amours à Chambéry
 - de la RD 1006 à La Ravoire
 - de l'échangeur VRU de La Motte Servolex (Rue du Nant Bruyant qui relie La Motte Servolex aux Landiers)
 - de la traversée de Cognin (RD 1006 entre le pont sur l'Hyères et le parc relais)

Réfléchir à la mise en place d'un éclairage sur quelques tronçons prioritaires de voies vertes à forte cohabitation de piétons (exemple Voie verte Sud à Bassens)

Voir réponse à la proposition 1 ci-dessus.

Action n°6 : je m'engage

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : Relier gare, écoles, commerces et zones commerciales, équipements municipaux et créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines.

Voir réponse à la proposition 1 ci-dessus.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°7 : je m'engage

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Ce changement de cadre est une façon de permettre à chaque mode de déplacement de prendre sa juste place, de réduire la pollution, d'augmenter la sécurité et de fluidifier le trafic.

Au-delà du seul plan de circulation, plusieurs propositions de notre projet visent à réduire la dépendance à l'automobile et à limiter la place qu'elle occupe :

20. Cesser de construire des parkings et arrêter la construction du parking Ravet si c'est encore possible, pour tenir compte du développement des alternatives à la voiture

45 et 63. Soutenir le commerce de proximité, facilement accessible à pied et à vélo, et arrêter le développement des zones commerciales périphériques, conçues pour l'automobile

50. Apaiser la voirie et viser 80% de la voirie communale en zone 30, zone de rencontre ou aire piétonne

64. Conditionner toute nouvelle construction à une desserte de bon niveau à pied, à vélo et en bus, pour tous les besoins de la vie quotidienne

Action n°8 : je m'engage

Réaménager les avenues qui sont à 2x2 voies en 2x1 voies, en redistribuant l'espace au profit des transports en commun, des piétons et des vélos. En contre-exemple de ce qu'il faut faire, la ville de Chambéry vient de doubler en 2x2 voies l'avenue du Repos et prévoit de créer une route 3 voies de 9,25 m de large (nouvelle avenue Claude et Philomène Folliet) en bordure du nouvel « éco-quartier » Vétrotex.

La redistribution de l'espace en faveur des piétons, des vélos et des transports en commun nous semble une évidence. Deux axes nécessitent un traitement urgent, en concertation avec les usagers et leurs associations, l'avenue des Ducs de Savoie et l'avenue de Lyon, entre la place Caffé et Curial.

Action n°9 : je m'engage

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité.

Nous sommes d'accord avec cette proposition, qui correspond à la proposition 50 de notre projet.

Action n°10 : je m'engage

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

Poursuivre cette démarche au niveau de la ville de Chambéry et la développer à l'échelle des autres communes de l'agglomération

C'est une mesure déjà répandue à Chambéry, mais nous traiterons aussi les rues « oubliées » lors des mandats précédents, à commencer par la rue Sommeiller.

La double expertise des services et des associations d'usagers permettra de concilier facilité de déplacement à vélo et sécurité de tous les usagers de l'espace public.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°11 : je m'engage

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. Et offrir plus de stationnement vélo sécurisé en particulier à proximité de la gare et dans les quartiers résidentiels.

Nous sommes d'accord avec cette proposition.

Nous serons également attentifs à l'écartement entre les arceaux, afin qu'un nombre suffisant soit réellement utilisable par des vélos utilitaires (vélos avec sacoches, paniers, siège enfant, VAE...), et à la distance de l'arceau à l'obstacle le plus proche, afin qu'il soit possible d'attacher le cadre et la roue avant avec un U en toutes circonstances.

Action n°12 : je m'engage

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité.

A développer en particulier dans les centres villes anciens

Nous sommes d'accord avec cette proposition, à mettre en œuvre en association avec les habitants, les associations d'usagers et les services concernés.

Action n°13 : je m'engage

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

Réviser le PLUi-HD en imposant un minimum de 3 % de surface de plancher dédié au stationnement vélo.

« Le programme Alvéole de la FUB permet d'apporter jusque 60% du financement de stationnement vélos dans l'habitat social et près des pôles d'échanges. »

Nous sommes favorables à cette proposition dans le cadre d'une future évolution du PLUi-HD.

Action n°14 : je m'engage

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

Soutenir également l'achat de vélo... neuf ou d'occasion pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux.

Nous sommes d'accord avec cette proposition, qui a été en vigueur par le passé à Chambéry et qui a eu un effet bénéfique pour le développement de l'usage du vélo dans l'agglomération chambérienne.

Action n°15 : je m'engage

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

Depuis 1992, l'association Roue Libre, avec peu de soutien financier et matériel (local) des collectivités locales, accompagne les actions de promotion du vélo à l'échelle de l'agglomération chambérienne : ateliers de réparation participatifs, outil de remontée de terrain sur les aménagements cyclables, festival du voyage à vélo, apprentissage du vélo, lieu d'information et de renseignement sur la culture vélo... Un soutien dans la durée au fonctionnement des associations vélo est indispensable pour pérenniser et poursuivre le développement de ces services aux habitants.

Nous souhaitons un changement de paradigme dans la relation de la municipalité avec les associations, notamment par un retour à des niveaux suffisants de soutien (subventions et en nature) mais aussi par de véritables partenariats (conventions pluriannuelles, potentiellement définies par secteurs avec plusieurs associations), comme proposé dans la mesure 10 de notre projet.

Action n°16 : je m'engage

Créer une maison du vélo accueillant les acteurs associatifs vélo et donnant une visibilité à la politique cyclable de la ville. Rassembler des services vélo en un lieu visible, central, adéquat et stratégique.

Nous sommes d'accord avec cette proposition, à construire avec les acteurs associatifs.

Cela pourrait peut-être se faire en réhabilitant des locaux commerciaux vacants en centre-ville, qui trouveraient ainsi un usage d'intérêt général, tout en apportant de la vie à la ville.

Promouvoir une culture vélo

Action n°17 : je m'engage

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires.

Soutenir la mise en place de vélobus et créer des pistes cyclables d'apprentissage ouvertes à tous pour permettre l'apprentissage du vélo.

Le manque d'activité physique chez les jeunes (et moins jeunes), est un problème majeur, puisque 17% des enfants sont en surpoids. Favoriser le vélo, et notamment son apprentissage à l'école et dans les centres de loisirs, permet d'encourager une pratique physique régulière et participe à l'épanouissement et à l'autonomisation des jeunes. Le gouvernement a décidé dans son plan vélo, de généraliser le « savoir rouler à vélo » à l'école : tout enfant entrant en 6ème doit être capable de rouler à vélo. La mairie peut accompagner cette mesure.

Nous sommes d'accord avec cette proposition, qui est une illustration de notre proposition 21 - Développer les programmes de sensibilisation et de conseil pour changer les habitudes.

Action n°18 : je m'engage

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

Et équiper les services municipaux de vélos pour les déplacements professionnels.

Le vélo peut être une source d'économie et de visibilité pour l'action des services municipaux. Les communes peuvent promouvoir la logistique à vélo, en équipant leurs services de vélo-cargo, pour l'entretien des espaces verts ou la livraison de repas par exemple. Un vélo-cargo est bien moins onéreux qu'une camionnette pour de petites livraisons.

Cela nous semble une évidence : les collectivités publiques doivent montrer l'exemple !

Action n°19 : je m'engage

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

Et accompagner la mise en place de plans de déplacements mobilité (PDM) dans les entreprises du territoire avec la mise en place du forfait mobilité, d'aide à l'acquisition de vélo, de stationnement et de soutien aux déplacements professionnels en mobilité douce.

Nous sommes d'accord avec cette proposition, à construire avec les services concernés et les acteurs associatifs tout en prenant en compte le nécessaire temps d'adaptation pour les agents.

Action n°20 : je m'engage

Créer une "journée sans voiture". Par exemple, chaque année en septembre dans le cadre de la semaine européenne de la mobilité, organiser une journée sans voiture pour expérimenter une nouvelle appropriation de l'espace urbain.

Cette mesure de sensibilisation a été pratiquée à Chambéry pendant plusieurs années, avant de tomber progressivement dans l'oubli.

Nous pourrions la rétablir, en partenariat avec les associations et les services concernés, par exemple en lien avec d'autres dispositifs comme la Semaine européenne de la mobilité ou le Challenge Mobilité régional.

Action n°21 : je m'engage

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

Nous sommes d'accord avec cette proposition, qui est une illustration de notre proposition 21 - Développer les programmes de sensibilisation et de conseil pour changer les habitudes.

Commentaires généraux

Une grande partie des membres de notre liste se déplace régulièrement à vélo dans l'agglomération chambérienne : les propositions de Roue Libre nous parlent donc forcément !

Vous pouvez retrouver :

- notre liste et notre projet sur notre site : <https://chambecitoyenne.fr/>

- la démarche de notre projet : <https://chambecitoyenne.fr/public/leprojet>

Vous pouvez également télécharger notre projet en PDF : <https://chambecitoyenne.fr/public/document/420>